

L'annonce du passage à 43 années de cotisations à horizon 2020 revient à priver de retraite décente bon nombre d'étudiants, de diplômés, de précaires et de personnels dont l'entrée dans la carrière sous forme pérenne - lorsqu'elle a lieu - est tardive et retardée par la pénurie budgétaire, par la diminution progressive des emplois de titulaires dans le public et le démantèlement progressif des contrats de travail stables dans le privé. L'allongement de la durée de cotisation fixe des conditions inaccessibles à ceux qui connaissent des durées d'études, de formation, de recherche d'emploi non négligeables. Le système de rachat d'années d'études en début de "carrière", même accompagné d'une aide forfaitaire, est nettement insuffisant au regard notamment des difficultés financières des étudiants, des précaires et des privés d'emploi.

Nos inquiétudes concernent aussi les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche qui doivent bientôt faire valoir leurs droits à la retraite. Beaucoup n'atteindront pas le nombre d'années de cotisation permettant d'accéder à une retraite à taux plein à 62 ans, notamment parmi les femmes, et se verront appliquer la double peine de la décote. Certains ont subi le paiement « au noir » de nombreuses années de travail, dans le cadre des libéralités des systèmes associatifs et autres, système qui a été rectifié depuis mais qui pèse encore sur leur dossier de retraite. De même, les personnels ayant travaillé à l'étranger avant leur recrutement en France, ne pouvant valider ces années travaillées, auront une décote d'autant plus grande que le nombre d'annuités exigées augmente. Cette situation devient pire pour les personnels étrangers qui sont recrutés à des âges souvent tardifs (35 - 40 ans et plus). Avec un chômage structurellement élevé et un âge moyen du premier emploi stable de 27 ans, il est déjà quasiment impossible de valider la totalité des annuités. L'allongement de la durée de cotisation qui obligera les seniors à rester en activité ne fera que diminuer les recrutements pour les jeunes diplômés et les précaires.

En conséquence, les organisations précitées d'action interprofessionnelle avec grèves et SEPTEMBRE 2013.

appellent à la journée nationale manifestations du MARDI 10

Pérenniser le système solidaire de retraite par répartition nécessite de réparer les injustices engendrées par les précédentes réformes et d'abroger les lois Balladur, Fillon et Woerth-Sarkozy. Il faut en finir avec la précarité et sortir des logiques qui ont diminué le niveau des pensions et créé des inégalités, notamment entre les femmes et les hommes. Le financement des retraites nécessite de construire des alternatives par l'apport de ressources nouvelles, tout particulièrement en améliorant le pouvoir d'achat des salariés et en créant des emplois. Il est urgent :

- D'augmenter l'ensemble des salaires, du privé comme du public, ce qui impose d'en finir avec le gel du point d'indice et de revaloriser réellement le Smic.
- De cesser les cadeaux des exonérations de cotisations sociales pour le patronat, au montant très largement supérieur au « déficit » de 20 milliards d'euros annoncé pour 2020 !
- Mettre en œuvre de dispositions pour que les années d'études et autres ruptures de cotisation ne soient pas préjudiciables aux conditions de départ en retraite.

Pour changer de cap et faire face à la situation, il faut rompre avec les politiques d'austérité et redonner confiance aux salariés, aux étudiants et aux privés d'emploi dans le système solidaire de retraite et de protection sociale.

Paris le 2 septembre 2013